



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E63844

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2027

ÉDITÉ LE

29/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/06/1974

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/06/1974  
540 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ST BRIEUC CEDEX 1 303336465

Siret : 303 336 465 00032

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5012717

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 11314151304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011314151304

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/04/2026

Raison sociale : ETABLISSEMENTS BOTREL

8 RUE MARION DU FAOUE  
ZAC KERGUE OUEST  
BP 70411

22970 PLOUMAGOAR

Téléphone : 02 96 40 65 40

Portable :

Site Internet : www.sas-botrel.com

E-mail : b.urvoy@sas-botrel.com

Responsabilité légale :

BOTREL YOHANN PRÉSIDENT / GUIHO BENEDICTE DIRECTRICE GENERALE

Fax :

Effectif moyen : 57

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	18/12/2025
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/07/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	21/07/2023
o Ventilation mécanique	21/07/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.